

Communiqué

Extraits de la séance CODES du 18 mai 2021

A l'intention du corps enseignant secondaire

Séances de modules de fin de semestres

Suite à la décision prise en CODEO du 30 mars 2021 de ne plus organiser de séances sur le temps d'enseignement, il est confirmé que les séances de modules doivent également avoir lieu hors des heures d'enseignement. Elles peuvent en particulier être organisées le mercredi après-midi. Concernant les grandes écoles, si ces séances ne peuvent pas se dérouler en totalité durant deux mercredis après-midi consécutifs, il est alors possible de les fixer sur d'autres jours de la semaine mais uniquement à partir de 15 heures. Si des écoles souhaitent procéder ainsi, elles doivent au préalable adresser une demande argumentée au chef de service.

Service de l'enseignement – 8 juin 2021

Les termes utilisés pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.